

Notre référence : P3240-4

Le 6 juillet 2004

Destinataires : Toutes les banques
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales
Sociétés d'assurances multirisques fédérales
Associations coopérative de crédit fédérales
Sociétés de secours mutuels

c.c. Organismes provinciaux de réglementation et de surveillance
Association canadienne des assureurs de marketing direct
Association des banquiers canadiens
L'Association Fraternelle Canadienne
Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes inc.
Autorités canadiennes en valeurs mobilières
Centrale des caisses de crédit du Canada
Bureau d'assurance du Canada
Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières
L'Association des compagnies de fiducie du Canada

Objet : Le Groupe d'action financière (GAFI) retire le Guatemala de la liste des pays et territoires non coopératifs (LPTNC)

Le vendredi 2 juillet 2004, le GAFI a annoncé par voie de [communiqué](#) que le Guatemala sera retiré de la liste des pays et territoires non coopératifs (PTNC), ayant fait des progrès significatifs en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux. Toutefois, conformément aux pratiques établies, ce pays demeurera sous surveillance pour poursuivre l'observation du déploiement de ses programmes de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Vous trouverez la liste des pays et territoires non coopératifs sur le site Web du GAFI, à l'adresse suivante : http://www1.oecd.org/fatf/NCCT_fr.htm.

Les institutions financières fédérales actives au Canada doivent accorder une attention spéciale aux activités et opérations impliquant des personnes qui exercent des activités dans les PTNC, y compris les sociétés et les institutions financières, en faisant preuve de diligence raisonnable et de prudence lors de l'examen des opérations avec les personnes ou entités en question.

Le [Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada \(CANAFE\)](#) a également diffusé [un avis](#) à ce sujet.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson